



Séance du jeudi 13 juin 2024 à 18h45

Date de convocation : Vendredi 7 juin 2024

**Ordre du jour :**

- Approbation procès-verbal réunion 16 mai 2024.
- Personnel communal : mise à jour DUERP  
(Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels)
- Vente M Mme DE JESUS MANSO/Commune : régularisation dossier
- Enfouissement réseaux rue du Château d'Eau : lancement des études d'exécution
- Rue du camping : arrachage de la jussie
- Véolia : approbation rapport annuel délégoire Véolia – année 2023
- Lotissement « Les Rossignols » : groupement de commandes foncières Chenelet
- Centrale photovoltaïque « la Cheteuse » : réitération bail emphytéotique URBASOLAR
- Projet photovoltaïque « Les épinettes » : avis à donner
- Informations et questions diverses.

L'an deux mille vingt-quatre, le treize juin à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

**Présents :** M. POMA - Mme LHUILIER - Mme SAINSON - M. CHESNEAU - M. DANGER - M. DUPRE - Mme OUVRAT - Mme LOUPIAS - M. DUBOIS - CRIBELIER (arrivé 19h15) - Mme BRISSET- M. ROUAULT -

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Mme BLANCHETIERE (K. SAINSON) - M. COURTEAUX (B. DANGER) M. COURTEAUX (A POMA) – M BRIANDET (S CHESNEAU)

Absente excusée : Mme ASTIER BOURBON

Absents : Mme LATREILLE et M OZANNE

Mme SAINSON est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si des observations sont à apporter au procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date 16 mai 2024. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

---

**Vente M Mme DE JESUS MANSO/Commune :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal présents, qu'il convient de prendre note de l'erratum suivant : N° de parcelle 3528 et non 3258.

Effectivement sur la délibération du 11 janvier 2024, une erreur a été relevée sur le n° de parcelle. Une correction est effectuée.

Le Conseil Municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré,

**VOTE :**            POUR : 15

---

**Enfouissement des réseaux : Rue du Château d'Eau**

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal présents, qu'il convient de donner notre accord pour le lancement de l'opération lancée par le SIDELC pour l'effacement des réseaux Rue du Château d'Eau » sur la commune.

Le montant des études et des travaux à l'issue des avant-projets sont rappelés ci-dessous :

- Electricité = 22 932€
- Eclairage Public = 45 234€
- GC Orange = 71 820€
- 

Soit un total de 139 986€

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité le lancement des études d'exécution.

Le Conseil Municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré,

**VOTE :**            POUR : 15

---

### **Rue du camping : Arrachage de la jussie**

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal présents qu'il convient d'étudier une solution contre l'invasion de la jussie. (*La Jussie : plante invasive du Marais poitevin apprécie les rives des cours d'eau et les plans d'eau. Elle a colonisé de nombreux canaux et fossés.*)

Une étude a été établie à hauteur de 20 000€ :

- 60 % de prise en charge par le département
- 20 % de prise en charge par le SMIBCS
- 20 % reste à la charge de la Commune (4 000€)
- 

A savoir que ces travaux d'arrachage sont à effectuer tous les ans.

Le point est ajourné afin de connaître l'attente des nouveaux propriétaires du camping.

Il convient de se rapprocher du SMIBS afin de savoir si les travaux effectués dans les communes sont efficaces et de voir quelles subventions sont possible après le lancement d'une telle opération.

---

### **Rapport annuel délégataire VEOLIA – ANNEE 2023**

Monsieur Le Maire, Alain POMA, rappelle que le rapport annuel de gestion du service de l'eau potable de la commune de Châtillon-sur-Cher - année 2023 a été transmis en mairie par le délégataire Véolia.

Les conclusions du rapport 2023 montrent une hausse de 8.2% part délégataire ainsi qu'une hausse du nombre d'abonnés. En conclusion, il ressort une consommation de 118 160 m3 pour l'année sur la commune.

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, se prononce comme suit sur le rapport annuel de gestion du service de l'eau potable de la commune de Châtillon-sur-Cher - année 2023 établi par VEOLIA :

Le Conseil Municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré,

**VOTE :**            POUR : 15

---

### **Lotissement « Les Rossignols »**

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal présents qu'un projet de convention de groupement de commandes entre la commune et la Foncière Chênelet concernant les travaux de construction liés au lotissement « Les Rossignols ».

Monsieur Le Maire informe également, les membres du conseil municipal, de l'implication des Commissions Voirie, assainissement, ... dans le dossier du Lotissement.

Le Conseil Municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré,

**VOTE :**            POUR : 16

---

#### **Centrale Photovoltaïque : Les Terres Noires**

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal présents de l'autorisation des travaux EDF Renouvelable France.

Le Conseil Municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré,

- autorise M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires concernant le développement de cette centrale

**VOTE :**            POUR : 16

---

#### **Centrale Photovoltaïque : La Cheteuse**

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal présents que le zonage ayant changé à la suite du nouveau PLUI, il s'agit de réitérer le bail emphytéotique URBASOLAR (2 500€ de l'hectare) avec le nouveau N° de parcelle.

Le Conseil Municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré,

**VOTE :**            POUR : 16

---

#### **Centrale Photovoltaïque : Les Terres Noires**

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal présents que la parcelle est privée. De plus la parcelle N° 815 est en zone N (Il faut donc l'exclure du projet).

-Sous réserve fondation pieux battue

-sous réserve du zonage

Le Conseil Municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré,

**VOTE :**            POUR : 16

---

#### **Personnel Communal : Mise à jour du DUERP**

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal présents qu'à la suite de la mise en place au 20 juillet 2023 du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels au sein de la collectivité, il s'agit de faire une mise à jour de ce dernier.

Plusieurs préconisations sont faites, des mesures sont mises en place.

Mise en place de 3 registres :

- Registre de Santé et de Sécurité au travail
- Registre des dangers graves et imminents
- Registre de suivi des accidents bénins.

Le Conseil Municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré,

**VOTE :**            POUR : 16

---

**Informations et questions diverses**

**\*Planning de tenue du bureau de vote pour les Elections Européennes du 30 juin 2024 :**

<u>8h00-11h30</u>	<u>11h30-15h</u>	<u>15h-18h</u>
M POMA Mme SAINSON Mme BRISSET Mme BLANCHETIERE Mme LOUPIAS	Mme LHUILIER M CHESNEAU M OUVRAT M BRIANDET M DANGER	Mme LHUILIER M ROUAULT M DUBOIS M CRIBELIER M DUPRE

**\*Planning de tenue du bureau de vote pour les Elections Européennes du 07 juillet 2024 :**

<u>8h00-11h30</u>	<u>11h30-15h</u>	<u>15h-18h</u>
Mme LHUILIER	M POMA M CHESNEAU M ROUAULT	M POMA M CRIBELIER Mme SAINSON

*En attente de validation*

**\* Incident au stade :**

Des jeunes sont entrés dans le stade et ont « joué » avec le robot-tondeuse.

**\*Dates à retenir :**

- GALA de la BIRETTE le 14 et 15 juin
- Cérémonie Appel du 18 juin 11 heures
- Inauguration de la Station de déferrisation repoussé au mois de septembre.

Prochain conseil municipal le jeudi 18 juillet

Séance levée à 20h45.